

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 03 AVRIL 2026

Date de convocation : 28 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-022 à 26-065 incluse	31	02	02	33

Secrétaire : Monsieur Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mme Anne TERLEZ, M. José PIRES, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD Adjoints, M. Gaëtan BAZIRE, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, , Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Marc RIVET, Diego ORTEGA, Jacky VALLÉE, Mmes Noha TEFRIT, Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, , MM. Sylvain M. Patrice PAUPER, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

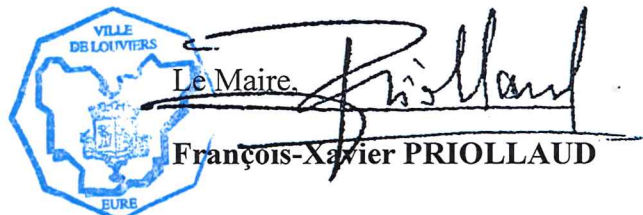
- Mme Émilie SCHAPMAN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LEOSTIC

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-026 Attribution – Autorisation pour le marché de travaux de rénovation des installations sportives complètes du club de baseball des Wallabies, situé au sein du complexe sportif Annette Sergent à Louviers

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :09 avril 2026
Par affichage, le 09 avril 2026

Fait à Louviers, le 03 avril 2026



Le Maire. *F. Priollaud*
François-Xavier PRIOLLAUD

ATTRIBUTION -AUTORISATION POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES COMPLÈTES DU CLUB DE BASEBALL DES WALLABIES, SITUÉES AU SEIN DU COMPLEXE SPORTIF ANNETTE SERGENT À LOUVIERS.

RAPPORT

M. José PIRÈS rappelle aux membres du Conseil que la Ville de Louviers souhaite la rénovation intégrale des installations sportives du club de baseball des Wallabies.

Par décision n° DSTD25-031, en date du 20 mars 2025, Monsieur le Maire a confié au bureau d'études OSMOSE Ingénierie, sis Parc du Haut-Touquet, 68, rue des Wambrechies, 59 520 Marquettes-lez-Lille, la mission de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation du terrain de baseball, pour un montant de 18 000 € HT, soit 21 600 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

Au regard de l'avancement des études de maîtrise d'œuvre, une procédure adaptée a été lancée en vue de la dévolution des marchés de travaux. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, le pouvoir adjudicateur a attribué les marchés aux entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

Tranches	Attributaires	Montants HT	Montants TTC
Lot n° 1 : Infrastructures sportives			
Tranche ferme : infrastructures sportives	TERIDEAL SPARFEL NORMANDIE La Forge Moisy 14 430 Cresseveuille	104 467,52 €	125 361,02 €
Lot n° 2 : Serrureries			
Tranche ferme : serrureries	COMPAGNIE NORMANDE DES	96 338,00 €	115 605,60€
Tranche optionnelle n° 1 : clôture périphérique	CLOTURES 120 rue Louis Breguet 27 930 Le- Vieil-Evreux	46 152,00 €	55 382, 40 €
Total du lot n° 2		142 490,00 €	170 988,00 €
Total des lots		246 957,52 €	296 349,02 €

Les membres du Conseil sont donc invités à :

- prendre acte de l'attribution des marchés,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants,

- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % des marchés initiaux,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter l'ensemble des organismes susceptibles de participer au financement, afin d'inscrire cette opération à un programme subventionné au meilleur taux.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant la proposition du pouvoir adjudicateur ;

PREND ACTE de l'attribution des marchés aux entreprises susmentionnées ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % des marchés initiaux.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter l'ensemble des organismes susceptibles de participer au financement, afin d'inscrire cette opération à un programme subventionné au meilleur taux.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,



François-Xavier PRIOLLAUD